



SCHWEIZERISCHE TIERÄRZTLICHE
VEREINIGUNG FÜR VERHALTENSMEIZIN
ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE SUISSE
POUR LA MÉDECINE COMPORTEMENTALE

Certificat de capacité en médecine comportementale (FA VHM) GST (cours de formation continue et diplôme STVV)

La formation continue « FA VHM GST » de la STVV permet d'acquérir des compétences spécialisées dans les domaines de l'éthologie et des pathologies comportementales de divers animaux de compagnie et chevaux, des connaissances approfondies pour le conseil comportemental aux propriétaires d'animaux et la thérapie comportementale, en particulier chez les chiens et les chats, ainsi que des compétences clés dans l'évaluation et l'appréciation des chiens présentant des troubles du comportement ou potentiellement dangereux.

Le cycle de formation continue FA VHM s'adresse aux vétérinaires qui souhaitent obtenir une certification et une spécialisation en vue d'une activité future à temps partiel ou à temps plein dans le domaine de la médecine comportementale animale, qui examinent des chiens signalés par les autorités pour agressivité excessive ou danger pour les personnes ou les animaux, et/ou qui souhaitent approfondir ou actualiser leurs connaissances par le biais d'une formation continue structurée, qu'ils soient praticiens certifiés ou non certifiés (petits animaux) dans le domaine de la médecine comportementale animale. Praticiens certifiés ou non certifiés (petits animaux) qui souhaitent approfondir ou actualiser leurs connaissances grâce à une formation continue structurée.

Le cycle de formation continue dure environ 2 à 2,5 ans et comprend en moyenne 30 à 33 jours de cours, répartis en 3 modules I à III thématiques qui s'articulent les uns aux autres et doivent être suivis dans l'ordre indiqué. La formation peut être interrompue à tout moment et reprise et poursuivie lors d'un cours ultérieur.

Les cours du module I sont ouverts à tous les vétérinaires et peuvent également être réservés individuellement (c'est-à-dire par cours).

Seuls les vétérinaires membres de la STVV ou pouvant présenter, au moment de l'inscription, au moins une demande écrite de double affiliation (GST et STVV) et ayant suivi les cours du module I sont admis à tous les cours des modules II et III.

Les cours du module III sont réservés aux participants qui ont réussi l'examen théorique écrit intermédiaire à l'issue du module II ou qui sont titulaires du FA VHM GST ou d'un titre spécial équivalent.

Dans le premier module (= module de base), après une introduction au domaine spécialisé de la médecine comportementale vétérinaire, les aspects pertinents de la législation suisse sur la protection des animaux et de l'éthique animale sont abordés. D'autres cours sont consacrés à l'éthologie, aux exigences en matière d'élevage et de soins des chiens, chats, petits mammifères et oiseaux de compagnie en bonne santé comportementale, ainsi que des chevaux. En complément, un séminaire d'une journée offre un aperçu intéressant du programme Fear-Free, c'est-à-dire la manipulation sans stress et réduisant autant que possible l'anxiété des petits animaux en consultation et en hospitalisation. D'autres séminaires de ce module traitent de l'influence ou de l'impact du comportement sur l'apprentissage et l'enseignement, de l'alimentation et des compléments alimentaires, ainsi que de la génétique et de l'épigénétique, en particulier chez les chiens.

Le deuxième module (problèmes et pathologies comportementaux, diagnostic et apports thérapeutiques) comprend des thèmes tels que les causes médicales des troubles du comportement, les problèmes et pathologies comportementaux courants chez les chiens, les chats et les petits animaux de compagnie, la psychopharmacologie et la psychopharmacothérapie chez les chiens et les chats, une introduction au diagnostic des troubles

comportementaux pertinents ainsi que l'évaluation du danger présenté par les chiens agressifs et/ou potentiellement dangereux.

Les contenus des deux modules I et II sont évalués par écrit sous forme d'un examen intermédiaire à choix multiples. La réussite de cet examen est une condition préalable à l'inscription ou à la participation aux cours du module III.

Dans le troisième module (module pratique axé sur la thérapie comportementale), les contenus théoriques des modules précédents sont mis en pratique. Des cas sont discutés, la prise en charge des cas est mise en pratique, des diagnostics présomptifs sont formulés et des concepts thérapeutiques sont présentés et discutés.

Au cours du module III, les participants au cours rédigent en outre 10 dossiers de cas qu'ils ont eux-mêmes constitués à partir de cas comportementaux qu'ils ont observés et qui sont évalués par une équipe d'experts.

Sont admis à l'examen final FA VHM les candidats qui ont suivi les modules I à III, réussi l'examen intermédiaire écrit et obtenu l'attestation de compétences pratiques sous la forme de 10 dossiers de cas acceptés.

Lieu : Tous les cours théoriques sont dispensés en ligne via Zoom et enregistrés. Ils sont à la disposition des participants pendant une certaine période après le cours.

Les séminaires pratiques se déroulent principalement sous forme de journées de cours en présentiel. Le lieu exact sera communiqué au moment de l'inscription.

Coûts :

Désignation	Cours/volume	Catégorie de membres	Prix (CHF)
Frais de cours	Module I (9 cours ou 10 jours de cours)	Membres AVSMC	1'600
		Membres SVS	1'800
		Non-Membres	2'500
	Module I (cours individuels, par journée/demi-journée de cours)	Membres AVSMC	180/100
		Membres SVS	220/130
		Non-Membres	250/150
	Module II (7 cours ou 9,5 jours de cours)	Membres AVSMC	1'700
	Module II (cours individuels, par jour/demi-journée de cours)	Membres AVSMC	200/100
	Module III (6 cours ou 13,5 jours de cours)	Membres AVSMC	3'000
	Module III (cours individuels, par jour de cours présentiel/en ligne)	Membres AVSMC	350/250
Frais Attestation de compétences pratiques	Évaluation de 10 dossiers de cas (par dossier supplémentaire)	Membres AVSMC	1'500
			150
Frais d'examen	Examen intermédiaire théorique (écrit)	Membres AVSMC	250
		Membres SVS	350
		Non-Membres	500
	Examen final (oral/pratique) (2 examens partiels)	Membres AVSMC	2'000

Pour plus d'informations, veuillez consulter le règlement de formation continue FA et le programme des cours sur le site Internet de la STVV. Ce dernier sera adapté en permanence si nécessaire. Sous réserve de modifications, qui seront communiquées immédiatement.